



Paris, le 27 septembre 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur ne reconnaît pas les Sciences Orthophoniques Les orthophonistes et les étudiant·e·s en orthophonie dénoncent un traitement inégal dans la création des sections CNU

Le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) a décidé unilatéralement de créer la section 91 intitulée « Sciences de la rééducation/réadaptation » au sein de la liste CNU, proposant ainsi de regrouper les orthophonistes avec les autres rééducateurs.

Dans le même temps, deux autres nouvelles sections ont vu le jour : la section 90 en Maïeutique et de la section 92 en Sciences Infirmières.

Les orthophonistes et les étudiant·e·s en orthophonie saluent la création de ces sections qui amènent une juste reconnaissance de la recherche spécifique dans ces deux disciplines. Mais il·elle·s ne comprennent pas pourquoi il leur est refusé la reconnaissance d'une discipline spécifique à leur filière.

La Fédération Nationale des Orthophonistes (FNO), le Collège Français d'Orthophonie (CFO), la Fédération Nationale des Etudiants en Orthophonie (FNEO) et l'Union Nationale pour le Développement de la Recherche et de l'Évaluation en Orthophonie (UNADREO), ont toujours défendu la création d'une section en Sciences Orthophoniques, mais le MESRI n'a pas tenu compte des éléments tangibles apportés par les différentes instances de la profession en réponse au rapport Le Boulter.

La section 91 Sciences de la rééducation/réadaptation regroupe artificiellement des disciplines dont les enjeux de recherche et la spécificité scientifique sont différents. Les Sciences Orthophoniques doivent pouvoir bénéficier d'une reconnaissance des travaux et des modèles dont les orthophonistes ont besoin. Cela est indispensable pour conforter une recherche spécifique nécessaire à leur discipline, et ainsi concourir à la juste qualité de l'évolution de la profession et de la formation initiale, tant en France qu'à l'international. Il en va, à terme, de la qualité des soins apportés aux personnes présentant des troubles de la communication, de la parole, du langage, de la cognition mathématique, des fonctions oro-myo-faciales et de la voix.

La Fédération Nationale des Orthophonistes, le Collège Français d'Orthophonie (CFO), la Fédération Nationale des Etudiants en Orthophonie (FNEO) et l'Union Nationale pour le Développement de la Recherche et de l'Évaluation en Orthophonie (UNADREO) demandent au Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation d'aller jusqu'au bout de la création d'une section « Sciences Orthophoniques ».